

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR SYNDICAL

D'une manière générale, le rôle du directeur syndical est d'intervenir auprès des délégués et des gestionnaires de sa région :

- Assurer l'intégration des nouveaux délégués.
- Assurer l'élection des délégués du district.
- Intervenir auprès des gestionnaires de son district.
- Représenter l'Association, à la demande du Bureau exécutif ou du Conseil de direction, auprès des autorités politiques du district.
- Participer à la tournée du contrat de travail.

Parmi ses attributions, le directeur participe à la vie syndicale en jouant un rôle actif aux rassemblements suivants :

- Congrès des délégués
- Assemblées générales
- Réunions du Conseil de direction
- Comités et sous-comités auxquels il est assigné

Les tâches plus spécifiques attribuées au directeur sont relatives aux griefs et aux relations de travail, à la discipline et à la déontologie, aux ressources humaines, ainsi qu'à la prévention en matière de santé et sécurité au travail.